

Le Salon des Sports et des Parasports

ouvre les candidatures à son Prix de l'Innovation à tous !

Le Salon Des Sports et des Parasports (SDSP) rassemble l'ensemble des professionnels, institutions et acteurs publics, monde sportif associatif ainsi que les filières des entreprises pour leur permettre de s'engager collectivement en faveur d'une culture renouvelée et intensifiée de la pratique, et de faire de la France une « nation sportive ».

Pour sa deuxième édition, le Salon des Sports et Parasports ouvre aujourd'hui les candidatures à ses Prix de l'Innovation afin de récompenser l'excellence française de la filière.



Des inscriptions ouvertes aux exposants et aux non-exposants

Le concours des Prix de l'Innovation du Salon des Sports vise à **récompenser une solution ou une initiative innovante en faveur de la pratique sportive.**

Il valorise ainsi :

- **des solutions novatrices** : produits, procédés, matériels, techniques, systèmes, services tels que commercialisés auprès des professionnels du sport
- **des initiatives nouvelles** : projets, démarches, coopérations innovantes mis en œuvre ou déployés qui pourraient être répliqués ou adaptés à différentes échelles par les professionnels du sport en faveur de nouveaux modèles et organisations du monde sportif.

La participation est ouverte largement à **toutes les organisations partenaires des collectivités de France Métropolitaine**, et elle est :

- gratuite pour les participants exposants et co-exposants
- payante pour les candidats non exposants au SMCL 2024 pour un montant de 450 euros HT permettant de présenter trois innovations.

4 catégories pour mettre en lumière l'innovation et le dynamisme de la filière

Chaque innovation doit être soumise dans l'une des 4 catégories dans lesquelles s'inscrivent les prix de l'innovation du Salon des Sports et Parasports :

- **Développement des pratiques sportives et actives**

Cette catégorie s'intéresse à tous les leviers d'action qui favorisent la démocratisation des pratiques et l'augmentation, l'engagement et la motivation des pratiquants : pratique d'un sport régulière ou moins régulière, mode de vie actif au quotidien et souci de bien-être, pratique individuelle et autonome ou encore collective, pratique en milieu sportif ou en contexte quotidien de proximité ou de loisirs (rue, plein air, espace vert, espace naturel ...) ...

- **Modernisation des installations sportives en faveur de la transition écologique**

Cette catégorie s'intéresse à tous les leviers d'action et d'optimisation des infrastructures, aménagements et installations sportives au service de :

- > la performance énergétique ou environnementale dans la construction, la rénovation et/ou la mutualisation d'installations sportives ;

- > la création de nouveaux types d'équipements, matériels ou modèles de pratiques s'appuyant sur des besoins d'infrastructures plus sobres et légers ;
- > la prise de conscience des professionnels du sport et des sportifs en faveur de l'équilibre entre pratiques sportives et impératifs climatiques et écologiques que cela concerne le sport en ville ou le sport en milieu naturel.

- **Accélération et déploiement de pratiques inclusives**

Cette catégorie s'intéresse à l'accès et au développement des activités physiques et sportives de tous les publics et de tous les territoires (jeunes, adultes, seniors, femmes, personnes en situation de handicap, personnes éloignées du sport ou des infrastructures sportives ...). Elle met également en lumière les actions innovantes menées qui s'appuient sur le sport comme vecteur propice à l'intégration sociale et l'insertion professionnelle.

- **Gestion des structures sportives et évolution des métiers et compétences**

Cette catégorie s'intéresse à l'amélioration du fonctionnement des structures sportives et à la professionnalisation des équipes et professionnels (formation, numérisation, gouvernance ...) pour renforcer l'attractivité des métiers et des filières sportives dans une période de transformation et diversification des métiers.

Les innovations candidates sont soumises à un examen par un jury composé d'experts recommandés et de représentants des partenaires du Salon des Sports et Parasports : Ministère des Sports et des Jeux olympiques, Agence nationale du Sport, Comité national olympique (CNOSF), Association nationale des Elus en charge des Sports (ANDES), Association nationale des directeurs et intervenants des Installations sportives (ANDIIS), Association Sports & Territoires, Fédération nationale des Offices municipaux des Sports (FNOMS), Union Sport & Cycle, SNEP FSU.

L'examen des candidatures et la sélection par les membres du jury seront réalisés en amont de l'événement. L'annonce des Lauréats et la remise de leurs prix se fera pendant le salon, **le jeudi 21 novembre 2024**. À la clé pour chaque lauréat : 1 stand de 6m² offert sur le Salon des Sports et Parasports 2025, un affichage « lauréat » sur l'édition 2024, et un kit de communication « lauréat ».

Quand et comment participer ?

- **Dossier de candidature** : [à compléter ici](#) (candidature en ligne exclusivement)
- **Date limite de candidature** : le 23 octobre 2024 à 12h00

Pour rappel, voici la [liste des lauréats 2023](#).

**Rendez-vous au Salon des Sports et des Parasports,
Porte de Versailles du 19 au 21 novembre 2024 !**

A propos du Salon des Sports

Organisé par le groupe INFOPRO DIGITAL, en partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France, le Salon des Sports se tiendra en parallèle du Salon des Maires et des Collectivités locales. Il s'adresse à tous les acteurs de la filière, publics, privés, libéraux, associatifs, fédérations et clubs. Son objectif ? Donner une nouvelle impulsion au secteur pour faire face aux tendances profondes que vit le monde du sport aujourd'hui. Plus d'informations sur <https://www.salondessports.fr/>

Contact presse : NASKAS RP - Maëlle Garrido - 06.12.70.77.30 - maelle@naskas-rp.com